

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 janvier 2015**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 janvier 2015 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Lundi 19 janvier 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Mr Michel CHAMBRIN, Mr Sylvain NAUDET, Mr André VILLARD, Mme Roselyne LACOMBE, Mme Gwendoline DAVID, Mme Chantal IMBAULT, Mr Yves GAÏTANAROS, Mr Michel TEIXEIRA, Mr Auguste DA SILVA, Mme Isabel MARQUES, Mme Christiane BERTHEAU, Mr Pierre COISNON, Mr Daniel CHAIN, Mr Philippe FOUCHER.

Excusée : Mme Audrey RUGA

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	14

Monsieur Sylvain NAUDET a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2014 n'est pas adopté à l'unanimité, une voix contre.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

I- DELIBERATIONS :

1) Décision modificative : Budget Commune – Section de fonctionnement

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 10 voix pour et 4 voix contre, prend la décision modificative du Budget Commune suivante :

Section de fonctionnement :

Au chapitre 011 « Charges à caractère général »	
Article 611 « Contrats prestations de service »	- 9 124,00 €

vers

Au chapitre 14 « Atténuations de produits »	
Article 73921 « Attributions de compensations »	+ 9 124,00 €

2) Convention SATESE :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 13 voix pour et 1 voix contre, décide de signer une convention pour l'assistance technique départementale à l'assainissement collectif avec le Conseil Général du Loiret.

3) Cotisation AML :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 13 voix pour et 1 abstention, décide de renouveler l'adhésion à l'AML 45.

4) Adhésion à la Maison de la Beauce :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 12 voix pour et 2 abstentions, décide d'adhérer à l'Association Maison de la Beauce.

II- DEVIS :

Entretien clocher de l'Eglise d'Outarville :

Après étude du devis de la Société BODET, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accepter le devis concernant le remplacement moteur de tintement cloche 2, d'un montant de 1 691,00 € HT.

Entretien courts de tennis

Après étude des devis des différents prestataires concernant l'entretien des 2 courts de tennis, le conseil Municipal décide à 13 voix pour et 2 abstentions de retenir le contrat d'entretien sur trois ans de l'entreprise Tennis Chem Industries pour un montant de 908,00 € HT par an.

Contrat d'entretien Pompe à chaleur Salle des Associations :

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide, à 13 voix pour et 1 abstention, de retenir le devis de l'entreprise FORGEARD pour un montant de 795,00 € HT pour la vérification de la pompe à chaleur et 482,00 € HT pour le remplacement du filtre à air sur tête prise air.

III- AFFAIRES DIVERSES :

- Mr NAUDET propose de fixer des dates de réunions pour les différentes commissions. Mr CHAMBRIN prévoit ces réunions début février, les membres seront consultés pour connaître leurs disponibilités.
- Mr NAUDET informe que le site Internet est terminé et que 4562 personnes l'ont consulté.
- Mr VILLARD et Mr GAÏTANAROS ont effectué des tests d'écoulement des eaux pluviales au niveau du centre de secours rue des écoles. Il semblerait qu'un tuyau d'évacuation soit écrasé, des travaux sont nécessaires afin de remédier à ce problème.
- Mr DA SILVA et Mr GAÏTANAROS font part des problèmes d'éclairage dans toutes les communes d'Outarville. La SICAP a été contactée afin qu'ils fassent un contrôle de tout l'éclairage public.
- Mr GAÏTANAROS doit rencontrer des responsables d'Orange pour les problèmes liés à Internet et à la téléphonie mobile. Il se propose de contacter la SITOMAP pour la fourniture de poubelles marron pour les particuliers. Le monument aux morts de Saint Pérayv doit être rénové.
- Mr TEIXEIRA doit rencontrer des conseillers de l'Ordre des Médecins fin janvier suite au projet d'installation d'un médecin à Outarville. Il a aussi un nouveau contact avec un médecin qu'il doit rencontrer fin janvier.
- Mr COISNON demande des informations sur les problèmes d'organisation avec la Communauté de Communes. Mr CHAMBRIN lui indique qu'aucune décision n'a été prise pour le moment. Les responsables de la Communauté de Communes doivent venir exposer leurs propositions.
- Mr CHAIN souhaite savoir où en sont les renégociations du prêt. Mr CHAMBRIN a déjà eu une proposition, il en attend d'autres.
- Mr CHAIN demande des précisions sur le procès en cours au sujet de la salle des associations. Mr CHAMBRIN répond que le jugement vient d'arriver en Mairie, il doit en parler avec l'avocat.

Fin de la séance 21h55

Fait à Outarville, le 20 janvier 2015

Le Maire,

Michel CHAMBRIN

SEANCE du 19/01/2015	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Michel CHAMBRIN	1	1			
Sylvain NAUDET	1	1			
Audrey RUGA	0	0			
André VILLARD	1	1			
Chantal IMBAULT	1	1			
Yves GAÏTANAROS	1	1			
Gwendoline DAVID	1	1			
Roselyne LACOMBE	1	1			
Auguste DA SILVA	1	1			
Isabel MARQUES	1	1			
Michel TEIXEIRA	1	1			
Christiane BERTHEAU	1	1			
Daniel CHAIN	1	1			
Pierre COISNON	1	1			
Philippe FOUCHER	1	1			
TOTAUX	14	14			

